



**Commune
de
Rossenges**

Rossenges, le 10 mai 2026

Au Conseil général de Rossenges
de et à
1513 Rossenges

Préavis municipal N° 03-2026

Modification des statuts du SDIS Haute-Broye (Service des pompiers) et fixation du plafond d'endettement

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commune de Rossenges est membre de l'Association du SDIS Haute-Broye pour assurer la sécurité incendie et le secours à la population. Une révision des statuts de cette Association est prévue. Au préalable, une consultation auprès de toutes les Municipalités des communes membres a permis quelques adaptations. Il s'agit maintenant d'une validation par les Conseils généraux de toutes les communes membres puis du Département du Canton concerné pour permettre l'entrée en vigueur des nouveaux statuts.

Le changement principal est d'inscrire un plafond d'endettement fixé à hauteur de Fr. 2'000'000.-, destiné à permettre le financement de l'acquisition de la caserne des pompiers de Moudon, aujourd'hui propriété de la Commune de Moudon. Des travaux sont nécessaires tels que changement du chauffage à gaz actuel pour une pompe à chaleur et installation de panneaux photovoltaïques en toiture et nécessitent des investissements estimés à hauteur de Fr 260'000.-.

La Municipalité de Rossenges a examiné la question d'achat de la caserne par l'Association des communes en lieu et place d'une location. En tant que locataire (situation actuelle), c'est le bailleur qui fait les transformations et répercute le prix sur le loyer. En tant que propriétaire du bâtiment, les coûts d'entretien sont planifiés sereinement et d'éventuelles adaptations selon les besoins sont facilitées.

Quant aux coûts à l'habitant facturé par le SDIS Haute-Broye, ceux-ci évoluent en fonction des autres charges, qui sont indépendantes des infrastructures mais liées à la formation des sapeurs-pompiers et des jeunes sapeurs-pompiers, à l'achat de nouveau matériel et au renouvellement des équipements.

Pour la Commune de Rossenges, cela implique une garantie par le plafond d'endettement à hauteur de Fr. 10'813.41 (calculé au prorata des habitants de la commune).

La Municipalité de Rossenges recommande au Conseil général de valider l'achat de la caserne de Moudon par le SDIS Haute-Broye avec la perspective de maîtriser les charges du bâtiment et de planifier les investissements futurs de manière autonome.

Conclusion

Au vu des informations qui précèdent, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Rossenges, dans sa séance du 8 juin 2026,

- vu le préavis municipal N° 03-2026,
- ouï le rapport de la commission ad hoc,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- **d'accepter** la modification des statuts de l'Association Intercommunale du SDIS Haute-Broye
- **de fixer** le plafond d'endettement de l'Association du SDIS Haute-Broye à hauteur de Fr. 2'000'000.-

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

Xavier Dégallier

Marlène Muriset

